

Image not found or type unknown



Liquidation des biens après divorce

Par **bellediale**, le **03/05/2014** à **08:20**

Bonjour,

La communauté a été dissoute à la date d'effets du divorce retenue par le juge en 2000.

Le divorce a été prononcé en 2011.

L'ex-mari a gardé la jouissance exclusive des biens communs. Il a fait des travaux de rénovation sans avertir son ex-femme pendant plusieurs années et aujourd'hui il demande récompense à la communauté pour des travaux effectués par lui.

Est-ce que sa demande est justifiée étant donné qu'il n'a jamais demandé l'accord de son ex-femme avant la réalisation des travaux.

Je vous remercie pour votre réponse.

Cdt